



Communauté de communes Meurthe,
Mortagne, Moselle
Monsieur Philippe DANIEL
Président
56, avenue Pierre Sémard
54360 BLAINVILLE-SUR-L'EAU

Nancy, le 2 juin 2025

Affaire suivie par : Yves SCHULTZ
Tél : 03 83 85 54 37 - y.schultz@nancy.cci.fr
N/Réf : YSC - 017/25-05

Objet : Projet arrêté de révision du PLU de Gerbéviller
Avis de la CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle

Monsieur le Président,

Je me réfère au mail reçu le 28 mai 2025 par lequel vous me transmettez, conformément au code de l'urbanisme (notamment ses articles L.132-7 à L.132-9), le projet arrêté de révision du PLU de la commune de Gerbéviller.

Une lecture attentive par mes services de l'ensemble des pièces transmises nous a permis de prendre acte des motivations justifiant l'engagement de cette procédure.

La CCI salue la prise en compte des activités économiques existantes sur la commune, notamment le commerce de proximité, les services à la population, l'artisanat et l'agriculture. Le maintien de la mixité des fonctions dans les zones urbaines (U et AU) constitue une orientation pertinente pour préserver la dynamique commerciale et artisanale du centre-bourg.

Pour l'accueil de nouvelles entreprises, la création d'une zone à urbaniser à vocation artisanale et commerciale (zone 1AUX) d'environ 0,63 hectare, route de Fraimbois, constitue une réponse adaptée aux besoins identifiés en matière de foncier économique, dans un contexte de rareté du foncier disponible. Ce projet est cohérent avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT Sud 54) et les orientations du PLUi en cours d'élaboration au niveau intercommunal.

Toutefois, la surface dédiée à cette zone économique reste modeste au regard des perspectives de développement local et intercommunal. La CCI recommande d'ores et déjà d'envisager, en lien avec la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle (CC3M), les conditions d'une éventuelle extension ou la mobilisation de fonciers intercommunaux adaptés à l'accueil d'entreprises artisanales et de services.

Nous vous recommandons de mettre en place un dispositif de promotion et de commercialisation de la zone d'activités 1AUX à destination des porteurs de projets et de favoriser la souplesse réglementaire pour permettre l'implantation de bâtiments modulables adaptés aux PME et TPE (réserves foncières, hauteurs, emprise).

Enfin, des coopérations avec la CC3M doivent être encouragées sur les volets économiques, fonciers et techniques.

La CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle émet un avis favorable avec recommandations sur le projet de révision du PLU de la commune de Gerbéviller, en soulignant l'effort réalisé pour structurer une offre foncière économique adaptée, dans un cadre réglementaire respectueux des équilibres territoriaux. Elle invite la commune à poursuivre la dynamique engagée en concertation avec les acteurs économiques et intercommunaux.

Cet avis sera présenté pour validation à notre prochaine Assemblée Générale.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Bien à toi

Le Président,
François PÉLISSIER

